

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 décembre 2013**  
~~~~~

**REPRISE DES IMMOBILISATIONS ET DE L'EXCÉDENT DE TRÉSORERIE
ASSOCIATION "LES PITCHOUNETS" D'ANIANE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 décembre 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean FABRE suppléant de Mme Agnès CONSTANT

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ à M. Jean-Marcel JOVER, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER

Excusés :

M. Jérôme CASSEVILLE, M. Frédéric GREZES, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. David CABLAT

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Sébastien LAINE

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-I-1607 du 19 juillet 2012 portant modification des statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétence Petite enfance, enfance et jeunesse ;

Vu la définition de la compétence enfance-jeunesse ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'association du 26 mars 2012 exprimant le souhait d'un transfert de gestion de la crèche vers la communauté de communes,

Vu l'assemblée générale extraordinaire de l'association du 27 août 2012 actant le transfert de gestion de la crèche au 1^{er} septembre 2012 ;

Vu l'assemblée générale de l'association du 4 décembre 2013 approuvant les comptes de l'association pour l'année 2012 et autorisant son Président à régler le sort des biens mobiliers et l'excédent de trésorerie dans le cadre de la reprise de l'activité d'accueil du jeune enfant par la CCVH ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2012 actant la reprise en régie des activités associatives via la modification du tableau des effectifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-21 et L5211-2 du CGCT ;

Vu la délibération du 21 novembre 2011 par laquelle le Conseil communautaire a proposé la modification des statuts de la Communauté de communes dans le domaine de la « Petite enfance, enfance et Jeunesse »,

Vu que cette prise de compétence a été approuvée par les conseils municipaux des communes membres, puis actée par arrêté préfectoral n° 2012-I-1607 du 19 juillet 2012,

Vu que suite à la volonté exprimée par les associations gestionnaires de l'accueil des jeunes enfants sur le territoire intercommunal, et notamment l'association « Les Pitchounets » à Aniane, ces structures d'accueil ont fait l'objet d'une reprise en régie par la communauté de communes,

Considérant qu'il s'agit de finaliser les dernières modalités financières de cette reprise,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, consistant dans la reprise par la communauté de communes des immobilisations de l'association "Les Pitchounets" à l'euro symbolique et de l'excédent de trésorerie pour un montant de 68 345.80 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 918 le 17/12/13
Publication le 17/12/13
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/12/13
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20131216-lmc165024-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



ENREGISTRÉ LE:

17 DEC. 2013

**SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)**



KPMG Entreprises
Secteur non marchand
Languedoc Cévennes
Parc EUREKA 251 rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 10
Site internet : www.kpmg.fr

“Les Parents des Pitchounets”
Association de Loi 1901

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012
“Les Parents des Pitchounets”
Association de Loi 1901
7 rue du Mazel - 34150 Aniane
Ce rapport contient 11 pages
Référence : fg.bi.0212



KPMG Entreprises
Secteur non marchand
Languedoc Cévennes
Parc EUREKA 251 rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 10
Site Internet : www.kpmg.fr

“Les Parents des Pitchounets”
Association de Loi 1901

Siège social : 7 rue du Mazel - 34150 Aniane

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 20 Novembre 2013 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 29 Novembre 2013, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « Les Parents des Pitchounets », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

L'assemblée générale extraordinaire de l'association a approuvé, en date du 27 août 2012, le principe du transfert de sa structure d'accueil petite enfance à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à effet au 1^{er} septembre 2012.

L'actif net transféré de cet établissement, sur la base de la situation comptable au 31 août 2012 établie par l'association, s'élève à 146 165 €, compte tenu du déficit de 11 619 € enregistré sur les 8 mois d'exploitation en 2012 par l'association.

En l'absence de convention écrite, nous n'avons pas l'assurance de l'accord contradictoire des parties sur le montant de l'actif net transféré de 146 165 €.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

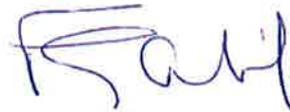
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Montpellier, le 2 décembre 2013

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Florence Gabriel

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

LIBELLES	ACTIF BRUT	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	ACTIF NET	
			2012	2011
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations Incorporelles				136
Immobilisations corporelles				18 813
Terrain				
Constructions				
Installations, matériel & outillage techniques				7 503
Autres immobilisations corporelles				11 310
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
TOTAL I				18 950
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Avances & acomptes versés sur commandes				1 167
Créances familles et comptes rattachés				637
Autres créances				44 256
Disponibilités	78 063		78 063	144 984
TOTAL II	78 063		78 063	191 044
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>				
TOTAL GENERAL I + II + III	78 063		78 063	209 994

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

LIBELLE	2012	2011
<u>FONDS PROPRES</u>		
Réserves		31 251
Report à nouveau	1 584	45 649
Résultat de l'exercice	-608	28 431
TOTAL I	976	105 331
<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u>		4 549
<u>FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS</u>		4 150
TOTAL II		8 699
<u>DETTES</u>		
Emprunts & dettes assimilées	1 797	3 156
Avances & acomptes reçus sur commandes		231
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		7 162
Dettes fiscales & sociales	75 290	85 415
Autres dettes		
TOTAL III	77 087	95 964
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>		
<u>TOTAL GENERAL I + II + III +IV+V</u>	78 063	209 994

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

LIBELLE	2012	2011
RECETTES		
Prestations de services	55 546	84 870
Subventions de fonctionnement	180 713	285 831
Autres produits	10 888	5 694
TOTAL I	247 147	376 394
DEPENSES		
Achats	11 642	17 064
Services extérieurs	13 103	14 213
Impôts, taxes & versements assimilés	14 684	14 102
Charges de personnel	231 491	323 746
Autres charges de gestion courante	217	1
TOTAL II	271 137	369 127
Dotations aux amortissements & provisions	4 504	6 201
RESULTAT D'EXPLOITATION TOTAL I - II	-28 494	1 066
RESULTAT FINANCIER		
Produits financiers	1 646	1 417
Charges financières		
TOTAL III	1 646	1 417
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Produits exceptionnels	26 987	27 611
Charges exceptionnelles	748	1 663
TOTAL IV	26 240	25 948
RESULTAT EXCEDENT (+) OU DEFICIT (-)	-608	28 431

Les Etats Financiers de l'Association se composent :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- de l'annexe.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel, les comptes de l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Faits majeurs de l'exercice :

Par délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2010, la Communauté de Communes a pris la compétence petite enfance sur le territoire de la Vallée de l'Hérault et a complété ses statuts par délibération du 21 novembre 2011, en intégrant de nouvelles actions relatives à la petite enfance avec en l'occurrence la gestion d'équipements d'accueil de jeunes enfants et la substitution aux communes dans l'accompagnement des équipements d'accueil associatifs à compter du 1er septembre 2012. Elle a ainsi proposé de gérer en régie directe l'établissement multi accueil de jeunes enfants Les Pitchounets à la date du 1er septembre 2012.

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2012, l'association Les Pitchounets a donné son accord pour le transfert de gestion de la structure multi accueil, au 1er septembre 2012, à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Un protocole relatif au transfert est en cours de finalisation entre les parties concernées précisant les modalités du transfert de l'ensemble des salariés de l'association au 1er septembre 2012 et le montant de l'actif net transféré de l'établissement d'accueil de l'association. Sur la base d'un bilan et compte de résultat de l'établissement arrêté au 31/08/2012, l'actif net transféré se détaille comme suit :

Actifs transférés :

- immobilisations nettes	25 001,07 €
- créances familles	1 069,34 €
- autres créances	22 096,16 €
- comptes de régularisation (charges constatées d'avance)	1 085,35 €
TOTAL	49 251,92 €

Passifs transférés :

- réserves et report à nouveau	109 430,75 €
- déficit du 01/01 au 31/08/12	-11 619,49 €
- dettes fournisseurs	13 481,88 €
- dettes sociales et fiscales	58 523,26 €
- autres dettes	25 600,15 €
TOTAL	195 416,55 €

Actif net transféré 146 164,63 €

Il découle de cette opération les éléments suivants :

Le compte de résultat retrace les 8 mois d'activité de l'établissement sous gestion de l'association se soldant par un déficit de 11.619,49 €. Ce déficit est transféré à la CCCH le 31/08/2012 et est constaté en compte 770.

Aucun autre changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1 - Immobilisations

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution (*)	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciel	938,86		938,86	0,00
Immobilisations corporelles				
Matériel et mobilier de bureau	3 163,34		3 163,34	0,00
Matériel et mobilier péda.	22 347,57		22 347,57	0,00
Installations et agencements	9 417,80	10 555,16	19 972,96	0,00
	35 867,57	10 555,16	46 422,73	0,00

(*) les immobilisations incorporelles et corporelles étant reprises par la CCVH au 1er septembre 2012

2 - Amortissements

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution (*)	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciel	802,37	136,49	938,86	0,00
Immobilisations corporelles				
Matériel et mobilier de bureau	2 388,33	278,10	2 666,43	0,00
Matériel et mobilier péda.	11 812,44	3 024,15	14 836,59	0,00
Installations et agencements	1 914,65	1 065,13	2 979,78	0,00
	16 917,79	4 503,87	21 421,66	0,00

3 - Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES			
Type	Montant	< 1 an	> 1 an
TOTAL			

ETAT DES DETTES			
	Montant	< 1 an	> 1 an
CCVH	75 289,84	75 289,84	
TOTAL	75 289,84	75 289,84	

4 - Charges à payer et produits à recevoir

NEANT

5 - Prestation de Service Unique

INSTITUTIONNELS	
Heures facturées CAF	30 965
Heures facturées MSA	4 525
Total heures facturées	35 490
Participation familles CAF	46 348
Participation familles MSA	9 199
Total participation familles	55 546
PSU CAF	91 137
PSU CAF Places de concertation	837
PSU MSA	10 892

6 - Fonds propres de l'association

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation (*)	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	58 890,87	64 876,52	122 183,39	1 584,00
Report à nouveau (+)	95 336,69	28 430,70	122 183,39	1 584,00
Report à nouveau (-)	-36 445,82	36 445,82		
Réserves	31 251,00		31 251,00	
Réserves inv. Immobilier	31 251,00		31 251,00	
Dépenses innoposables	-13 241,87	13 241,87		
Tiers financeur	-13 241,87	13 241,87		
Résultat de l'exercice		-607,77		-607,77
Total Fonds Propres	76 900,00	77 510,62	153 434,39	976,23

(*) Conformément à l'Assemblée Générale du 12 juin 2012

7 - Fonds dédiés de l'association

Libellé	Montant au début de l'exercice	Utilisation exercice en cours	Fonds à affecter sur exercices ultérieurs	Solde à la fin de l'exercice
Subvention mairie 2010	4 150,00	4 150,00		
Total Fonds dédiés	4 150,00	4 150,00		

Objet de la subvention : Pérennisation des emplois

7 - Répartition des charges et produits d'exploitation

Charges d'exploitation		
Achats	11 641,76	4,29%
Services extérieurs	13 103,10	4,83%
Impôts, taxes & versements assimilés	14 684,00	5,42%
Charges de personnel	231 490,77	85,38%
Autres charges de gestion courante	217,38	0,08%
Total	271 137,01	100,00%
Produits d'exploitation		
Ressources propres	55 788,45	22,57%
Subvention mairie	59 412,99	24,04%
Subvention Cnasea	18 433,52	7,46%
Subvention CAF		
PSU	102 866,31	41,62%
Autres produits	382,31	0,15%
Transfert de charges	10 263,44	4,15%
Total	247 147,02	100,00%

8 - Personnel de l'association

Catégories	Effectif moyen en début d'exercice	Augmentation	Diminution (*)	Solde à la fin de l'exercice
Contrats à durée indéterminée	8		8	0,00
Contrats à durée déterminée	5	1	6	0,00
	13	1	14	0,00

(*) L'ensemble des salariés ayant été repris par la CCVH au 1er septembre 2012

9 - Contributions en nature

Loyer
Energie (eau, électricité, chauffage)
Entretien jardin

Charges supplétives mairie

14 347,37 €

10 - Informations diverses

"Loi sur le volontariat et le travail éducatif du 23 mai 2006"

Les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association ne perçoivent ni rémunération directe ou indirecte, ni d'avantage en nature.

11 - Comptes de résultat

COMPTE DE RESULTAT ETABLISSEMENT EAJE AU 31/12/2012					
CHARGES	2012	2 011	PRODUITS	2012	2 011
Achats	11 641,76	17 064,46	Prestations de service	55 546,45	84 869,87
Charges externes	12 480,86	14 213,41	Total Subventions	180 712,82	285 830,54
I&T pour frais de personnel	14 684,00	14 102,00			
Charges de personnel	230 600,77	323 745,84			
Charges de gestion courante	131,90	1,36	Produits de gestion courante	10 446,55	4 109,53
Amortissements et provisions	4 503,87	6 201,02	Reprise sur provisions		
Charges financières			Produits financiers	1 097,51	1 417,08
Charges exceptionnelles	747,62	1 663,26	Produits exceptionnels	15 367,96	27 611,03
TOTAL DES CHARGES	274 790,78	378 991,35	TOTAL DES PRODUITS	263 171,29	403 838,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			-11 619,49		26 846,70

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION AU 31/12/2012					
CHARGES	2012	2 011	PRODUITS	2012	2 011
Honoraires	538,84		Adhésions	242,00	1 584,00
Services bancaires	83,40		Recette fête du livre	199,20	
Frais de formation	890,00		Produits financiers	548,75	
Autres charges de gestion	85,48		Produits financiers		
TOTAL DES CHARGES	1 597,72		TOTAL DES PRODUITS	989,95	1 584,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			-607,77		1 584,00

12 - Compte Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Actif net transféré	146 164,63 €
Paiements et encaissements pour le compte de la CCVH entre le 01/09/2012 et le 31/12/2012	70 874,79 €
Dette au 31/12/2012	75 289,84 €

ATTESTATION

Je soussigné Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, atteste que, en accord avec la délibération 545 du 21 novembre 2011 modifiant les statuts de la Communauté de communes dans le cadre de la compétence Petite Enfance, le personnel de l'Association Les Pitchounets à Aniane a été transféré à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault le 01^{er} septembre 2012.

En accord avec la délibération 704 du 24 septembre 2012 modifiant le tableau des effectifs, voici la liste du personnel transféré au sein de la Communauté de communes :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction	Grade / type d'emploi
Madame	Claire	BONSIGNORI	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe
Madame	Cynthia	CEREZO	Animatrice	CAE
Madame	Marie	DELOIRE	Animatrice	Adjoint d'animation de 2ème classe
Madame	Aurélie	DERVAUX	Animatrice	Adjoint d'animation de 2ème classe
Madame	Noémie	DEWALLE	Agent d'entretien	CAE
Madame	Emilie	DUAUX	Adjointe EJE	Educatrice de jeunes enfants
Madame	Chantal	FEGER	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe
Madame	Sylvie	GIRAUD	Directrice	Educatrice de jeunes enfants
Madame	Marie Dolores	LEMOINE	Agent d'entretien	CAE
Monsieur	Tayeb	SEFRIOUN	Cuisinier	CAE
Madame	Laurence	SOLA	Directrice adjointe	Educatrice de jeunes enfants
Madame	Isabelle	SOLER	Animatrice	Adjoint d'animation de 2ème classe
Madame	Michèle	VAREILHES	Animatrice	Adjoint d'animation de 2ème classe

En foi de quoi la présente attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gignac, le 27 mai 2013



Convention de reprise des biens mobiliers et de l'excédent de trésorerie

Dans le cadre de la reprise de l'activité de l'association « Les Pitchounets » par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Etablie contradictoirement entre :

D'une part, l'association « Les Pitchounets », représentée par son Président, Monsieur SCHEVIN Patrick, dûment habilité, ci après désignée « l'association»

Et,

D'autre part, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, représentée par son Président, Monsieur VILLARET Louis, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désignée « la CCVH ».

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2012 portant modification des statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétence Petite enfance, enfance et jeunesse ;

Vu la définition de la compétence enfance-jeunesse ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'association du 26 mars 2012 exprimant le souhait d'un transfert de gestion de la crèche vers la CCVH ;

Vu l'assemblée générale extraordinaire de l'association du 27 août 2012 actant le transfert de gestion de la crèche au 1^{er} septembre 2012 ;

Vu l'assemblée générale de l'association du 4 décembre 2013 approuvant les comptes de l'association pour l'année 2012 et autorisant son Président à régler le sort des biens mobiliers et l'excédent de trésorerie dans le cadre de la reprise de l'activité d'accueil du jeune enfant par la CCVH ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2012 actant la reprise en régie des activités associatives via la modification du tableau des effectifs ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2013 autorisant le Président à régler les affaires relatives à la reprise des biens mobiliers et l'excédent de trésorerie des associations dans le cadre de la reprise en régie directe des activités associatives d'accueil du jeune enfant ;

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de définir la liste des biens qui font l'objet d'une reprise par la CCVH dans le cadre de l'activité de gestion des structures d'accueil du jeune enfant. Cette reprise concerne les biens mobiliers de la structure d'accueil située sur la commune d'Aniane.

La convention a également pour objet de régler le sort de l'excédent de trésorerie de l'association.

En tout état de cause, la convention n'a pas pour objet d'organiser la transmission universelle du patrimoine de l'association vers la CCVH.

Article 2 – Conditions de reprise

2.1 Actifs transférés - Immobilisations

L'association transfère à l'euro symbolique à la CCVH, qui les accepte, les biens mobiliers antérieurement acquis et nécessaires à l'activité d'accueil du jeune enfant. Ces biens sont acceptés par la CCVH en l'état où ils se trouvaient au moment de la signature des présentes et deviennent l'entière propriété de la CCVH.

Ces biens mobiliers correspondent à un actif net comptable de 25 001, 38 € au 31/08/2012 (cf. article 3).

La CCVH fera ensuite son affaire du remplacement des biens devenus obsolètes/détériorés, tout comme les achats nouveaux de mobiliers nécessaires à l'exécution du service public.

2.2 Actif net transféré et excédent d'exercice :

L'association transfère à la CCVH un actif net au 31 aout 2012 de 146 164.63 euros. Cet actif net correspond aux éléments d'actif transmis sous déduction des éléments de passif transmis relatifs à l'activité de la structure d'accueil et arrêté à la date du transfert.

A la date de signature de la convention, l'association s'engage à procéder à un virement de son compte de trésorerie au bénéfice de la CCVH pour un montant de 68 345.80 euros, selon le détail présenté à l'article 4.

L'association atteste, que la somme est disponible sur un compte de trésorerie et qu'à la signature de cette convention par les deux parties, un virement au bénéfice de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault sera réalisé.

La présente reprise sera constatée comptablement par les Trésoriers de Gignac et de Clermont l'Hérault.

Article 3 - Description de la valeur nette des immobilisations transférées.

Liste des immobilisations

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Mode	Durée en mois	Cumul Linéaire	Cumul Dégressif	Cumul Dérogatoire	Cumul Amortissement	Cumul Dépréciation	Cumul Reprise	Valeur Nette Comptable
Compte n° 218100											
IM000001											
CAMIF Mobilier de bureau	01/12/2006	1 105,25 L		36	1 105,25	1 105,25		1 105,25			
IM000006											
LOGICIEL AIGA MONOPOSTE	08/06/2009	938,86 L		36	938,86	938,86		938,86			
IM000007											
CARRAYON ESCALIER	21/09/2009	1 208,09 L		60	791,92	711,18		791,92			416,17
IM000012											
WEEZBI	31/05/2009	850,00 L		36	850,00	850,00		850,00			
Total 218100		4 102,20			3 686,03	3 605,29		3 686,03			416,17
Compte n° 218200											
IM000002											
Dalloit matériel pédagogique	01/12/2006	569,30 L		36	569,30	569,30		569,30			
IM000003											
Nathan matériel pédagogique	01/12/2006	1 536,00 L		36	1 536,00	1 536,00		1 536,00			
IM000004											
DPM Matériel pédagogique	20/12/2007	299,99 L		36	299,99	299,99		299,99			
IM000005											
Wesco matériel pédagogique	29/11/2007	668,90 L		36	668,90	668,90		668,90			
IM000008											
MATHOU	04/09/2009	7 762,60 L		60	5 162,13	4 643,21		5 162,13			2 600,47

LES PITCHOUNETS

Liste des immobilisations

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Designation	Date d'achat	Prix d'achat	Mode	Durée en mois	Cumul Linéaire	Cumul Dégressif	Cumul Dérogatoire	Cumul Amortissement	Cumul Dépréciation	Cumul Reprise	Valeur Nette Comptable	
IM000009	au 31/08/2012											
WESCO	03/09/2009	6 353,31 L		60	4 228,47	3 803,76		4 228,47			2 124,84	
IM000013												
WESCO MAT PEDAGOGIQUE	17/09/2010	1 436,68 L		36	1 096,13	936,06		1 096,13			340,55	
IM000015												
NATHAN MATERIEL PEDAGOGIQUE	29/06/2010	1 540,90 L		36	1 286,93	1 115,25		1 286,93			253,97	
IM000016												
NATHAN MATERIEL PEDAGOGIQUE	28/06/2010	1 459,00 L		36	1 219,88	1 057,33		1 219,88			239,12	
IM000017												
NATHAN	21/10/2011	721,20 L		36	287,14	206,79		287,14			434,06	
Total 218200		22 347,88			16 354,87	14 836,59		16 354,87			5 993,01	
Compte n° 218300												
IM000010												
DPM FRIGO	22/09/2009	957,28 L		60	627,03	563,04		627,03			330,25	
IM000011												
MG CUISINES	30/09/2009	5 085,81 L		120	1 654,30	1 484,31		1 654,30			3 431,51	
IM000014												
DPM LAVELINGE	24/11/2010	555,99 L		36	389,71	327,76		389,71			166,28	
IM000018												
DARTY REFRIGERATEUR	29/01/2011	606,00 L		60	232,97	192,47		232,97			373,03	

LES PITCHOUNETS

Liste des immobilisations

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

LES PITCHOUNETS

Liste des immobilisations

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Mode	Durée en mois	Cumul Linéaire	Cumul Dégressif	Cumul Dérogatoire	Cumul Amortissement	Cumul Dépréciation	Cumul Reprise	Valeur Nette Comptable
IM000019						<i>au 31/08/2012</i>					
NEXTWAY DECO	17/12/2011	743,91 L	L	60	154,57	104,85		154,57			589,34
IM000020						206,99		305,18			1 163,63
NEXTWAY DECO	17/12/2011	1 468,81 L	L	60	305,18			305,18			
IM000021						100,36		340,43			1 835,09
DPM SECHE LINGE	12/07/2012	2 175,52 L	L	36	340,43			340,43			
IM000022											
ACPL 30	31/08/2012	7 464,70									
IM000023											
AGRIPAL CLOTURES	31/08/2012	914,94									
Total 218300		19 972,96			3 704,19	2 979,78		3 704,19			7 889,13
Total général		46 423,04			23 745,09	21 421,66		23 745,09			14 298,31

Valeur nette comptable au 31/08/2012

46 423,04 - 21 421,66 = 25 001,38 €

Article 4 – Détail de l'excédent de trésorerie.

Détail excédent de trésorerie CCVH au 04/12/2013	
Actif net transféré au 31/08/2012	146 164,63 €
Encaissements pour le compte de la ccvh	18 778,52 €
Règlements pour le compte de la ccvh	-89 061,18 €
Prélèvements p/o ccvh	-592,13 €
<i>Solde au 31 décembre 2012 (*)</i>	<i>75 289,84 €</i>
Encaissements pour le compte de la ccvh	1 333,13 €
Règlements pour le compte de la ccvh	-7 324,29 €
Prélèvements p/o ccvh	-952,88 €
Montant de trésorerie à virer à la CCVH	68 345,80 €

(*) Cf rapport du commissaire aux comptes pour les comptes clos au 31/12/2012

Article 6 - Modifications

Toute modification des clauses de la présente convention fera l'objet d'un avenant établi contradictoirement entre l'association et la CCVH.

Article 7 - Règlement des litiges

Avant tout recours contentieux et pour tout litige lié à l'application de la présente convention, l'association et la CCVH tentent de régler à l'amiable le litige.

Article 8 – Annexes à la convention

- Rapport du Commissaire aux comptes des comptes clos au 31 décembre 2012.
- Attestation de reprise du personnel au 1^{er} septembre 2012.

Fait à Gignac, le

en deux exemplaires

Le Président de la CCVH

Louis Villaret

Le Président de l'Association « les
Pitchounets »

Patrick SCHEVIN